

REGLEMENT

Concours d'écriture « Graines d'écrivains » 2019-2020

Article 1 :

Concours organisé par l'association *Lire en Pays Autunois*, le Prix "Graines d'écrivains" est ouvert à tous les élèves de niveau Collège et Lycée.

Article 2 :

On peut présenter une production individuelle ou collective et participer dans un cadre scolaire avec son établissement ou de sa propre initiative.

Article 3 : Prix et décisions du jury

Chaque sujet fait l'objet d'un prix par niveau. Des prix spéciaux peuvent être attribués.

Le jury peut ne pas attribuer un ou plusieurs prix.

Ses décisions sont sans appel.

Article 4 : Proclamation des résultats

Elle aura lieu lors de la Fête du Livre à Autun (le 4 et 5 avril 2020). Les lauréats auront été informés personnellement ou par l'intermédiaire de leur établissement scolaire.

Article 5 :

Les textes primés seront édités avec l'aide du Conseil Général dans un recueil disponible sur le stand « Graines d'écrivains » lors de la fête du livre et consultable sur le site de l'association dans ses archives.

Les textes non primés ne seront pas archivés.

Pour les BD, une exposition pourra être organisée à la fête du livre avec les originaux que vous voudrez bien nous confier.

Article 6 : Les lauréats recevront un prix sous forme d'un **bon d'achat sur la Fête du Livre**, complété par des prix d'initiative locale.

Article 7 : Les lauréats seront invités à dédicacer leurs textes sur le stand "Graines d'écrivains" de la Fête du Livre, parmi les auteurs conviés qui leur réservent toujours un excellent accueil.

Article 8 : Présentation des productions :

- Pour les BD et le roman photo :

6 pages A5 maximum.

Dessins ou photos doivent être **en noir et blanc**.

Ils seront joints à la fiche d'inscription **au format PDF**.

- Les Textes seront joints avec la fiche d'inscription **en format .doc : 3 pages maximum**, police : **Times New Roman**, taille : **12** et sans illustration.

- Chaque exemplaire portera obligatoirement en en-tête:

. le **pseudonyme** choisi par le candidat et servant de code pour garantir l'anonymat auprès du jury,

. le **niveau** (6^e, 5^e, 4^e, 3^e ou lycée),

. l'intitulé du **sujet** (1 ou 2) (le sujet choisi doit correspondre au niveau scolaire du candidat)

. le **titre**.

Toute production présentée autrement sera refusée.

Article 9 : INSCRIPTION

L'inscription se fait via le site www.lireenpaysautunois.fr, dans l'onglet événement, rubrique graines d'écrivains.

L'inscription ne sera valide que si la production du candidat est jointe à celle-ci.

Article 10 :

La participation au Prix « Graines d'écrivains » implique l'acceptation du présent règlement.

**La date limite d'inscription est
le samedi 1 février 2020**

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement :
www.lireenpaysautunois.fr